

Du projet...

...à l'emploi

**Une démarche
participative pour
Définir, valider et
mettre en œuvre un
projet professionnel**



**...afin de mieux accéder
à l'emploi**

**Accompagnement aux
projets professionnels**

**et Accompagnement à
l'emploi**

des bénéficiaires du RSA



Nos Sites d'accueil sur
Bordeaux Métropole

Bordeaux

- Bordeaux Bouscat
- Bordeaux Bastide
- Bordeaux Ravezies
- Bordeaux St Jean
- Bordeaux Lac

Des sites d'accueil proches de chez vous offrent tout l'équipement nécessaire à l'élaboration, la validation d'un projet et la concrétisation de vos démarches de recherche d'emploi.

**Tous nos sites sont accessibles aux personnes à
mobilité réduite.**

*Plaquette à l'usage exclusif des prestataires du groupement APPE
Bordeaux*



**Accompagnement
des projets
professionnels...**

**pour les bénéficiaires
du RSA**



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020

Objectifs

L'action *Accompagnement des Projets Professionnels* vous a été proposée par votre référent RSA afin de vous aider à définir et valider un projet adapté à votre situation, à vos aspirations et aux besoins du marché, et mettre en œuvre un parcours professionnel jusqu'à la reprise d'emploi.

A partir de votre **diagnostic de situation**, un **conseiller référent** qualifié va vous aider à **identifier vos atouts, choisir un projet et le valider par des immersions professionnelles**. Vous allez **définir** ensemble un **plan d'action** et il vous appuiera dans sa **concrétisation** jusqu'à **l'emploi** ou la **qualification**.

Il s'agira de :

- Comprendre votre parcours dans sa globalité, **étudier vos compétences et motivations**.
- Définir, élargir ou diversifier vos **objectifs**.
- Participer à des **collectifs citoyens pour enrichir vos perspectives**.
- Mettre en place une ou plusieurs **périodes d'immersion**.
- Co-élaborer un **plan d'action concret**.
- Vous appuyer dans vos **contacts avec les employeurs**.
- Réussir vos démarches grâce à des médiations **jusqu'à votre reprise d'emploi**.

Contenu

Une prestation en deux temps :

- un temps pour analyser votre situation, votre profil, définir votre projet et son plan d'action,
- un temps pour mettre en œuvre les démarches.

Des entretiens réguliers avec un conseiller (une fois tous les 10 jours en moyenne)

Des collectifs d'usagers pour échanger, construire ensemble vos solutions

Des conseils personnalisés en fonction de votre situation facilitant l'élaboration d'un projet cohérent et accessible

Des mises en relations avec les employeurs : stage, entretien conseil...

Un plan d'action clair, concret et défini dans le temps pour sécuriser votre parcours de retour à l'emploi

Une prestation pour accéder à l'emploi : réalisation et édition de vos CV, accès téléphone et internet, photocopie, accès à la qualification, médiation avec les employeurs ...

Un soutien jusque dans l'emploi : Suivi pendant la période d'essai pour sécuriser la reprise de poste...

Engagements

Un contrat d'accompagnement est établi. Il marque le début de la prestation **qui se déroulera sur une période pouvant aller jusqu'à 9 mois maximum (prestation 1) et 5 mois maximum (prestation 2)**.

Vous vous engagez à :

- Venir aux RV qui vous sont fixés
- Participer aux ateliers et aux collectifs proposés
- Avertir votre conseiller en cas d'indisponibilité pour fixer au plus vite un nouveau rendez-vous
- Etre actif dans vos démarches et réaliser les actions décidées avec votre conseiller entre les rendez-vous

Votre conseiller s'engage à :

- Vous accompagner personnellement dans vos démarches
- Vous proposer toutes les actions favorisant la définition de votre projet futur : retrouver un emploi ou intégrer une formation.

En cas d'absences injustifiées, nous sommes dans l'obligation d'en informer votre référent RSA, ce qui peut mettre fin à la prestation.*

**absence justifiée: arrêt maladie, congés, déménagement*